

Avertisseurs interdits

Vous avez un GPS

qui vous annonce les radars ? Vous possédez un Coyote ? Vous allez pouvoir l'enterrer. Les détecteurs de radars deviennent illicites en France. Pour combattre les violences autoroutières et faire baisser le nombre des morts sur la route, le gouvernement Français vient de décider, en plus de plusieurs autres actions (Délit de grande vitesse, sanctions aggravées en cas de conduite en état d'ivresse, usage du téléphone au volant) d'interdire les outils qui permettent d'être avertis de la présence d'un radar sur les routes hexagonales.

Applications iPhone, GPS (embarqué ou de type TomTom) équipé de carte radars ou autres matériels communautaires genre Coyote vont être interdits. Les gendarmes vont-ils nous réclamer nos téléphones, nos GPS, lors d'un contrôle routier pour s'assurer que nous ne sommes pas des contrevenants en puissance ? En France, 4 700 000 automobilistes sont en possession d'un avertisseur. Sur les 4.000 morts, en 2010, combien étaient utilisateurs d'un détecteur ?

Que faire de son matériel ?

Nous avons posé la question à la FNAC, ainsi qu'au Surcouf de Lille, à savoir s'il remboursaient un GPS fraîchement acquis. "Pour le moment, soulignent les commerçants rencontrés, nous n'avons pas eu de directive." Bref, les boutiques continuent de vendre. Bref, si vous venez d'acheter un avertisseur de radars, ne le déballez pas trop vite.

Le nombre de morts sur les routes françaises a augmenté au premier trimestre 2011 (+10%) et en avril (+20%). En 2010, près de 4.000 morts sur les routes Françaises. La grippe, selon l'Institut Pasteur tue 2.000 personnes par an. Faudra-t-il aussi interdire l'hiver ?

Notre site ne manquera pas de vous informer de la suite de cette loi à venir.

D'apres Zataz